
DESTINATAIRES : À tout le personnel

EXPÉDITEUR : Jean-Philippe Ferland, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

DATE : 22 avril 2020

OBJET : Prêtons main-forte aux équipes en milieux d'hébergement

Comme vous le savez, la situation dans nos milieux d'hébergement, principalement en CHSLD et au sein des ressources privées pour personnes âgées (RPA, CHSLD privé, RI-RTF, etc.), est très fragile, et ce, partout à travers le Québec. Les équipes sont essouffées et déploient des énergies considérables pour maintenir des soins et des services sécuritaires auprès des usagers. Les prochains jours seront déterminants : nous devons donc intensifier nos efforts pour protéger nos clientèles vulnérables de la COVID-19.

Dans ce contexte, le ministère de la Santé et des Services sociaux a demandé à tous les établissements, en début de semaine, d'intensifier les mouvements de personnel de certains secteurs d'activités pour prêter main-forte à certains milieux d'hébergement, entre autres. Cette mesure s'inscrit, rappelons-le, dans le cadre de l'arrêté ministériel 2020-007 décrété par le gouvernement il y a quelques semaines.

De nouveaux secteurs seront sollicités rapidement

Actuellement, avec le soutien de chacune des directions, nous sommes à identifier très rapidement de nouveaux secteurs qui viendront répondre à cet appel et apporter du soutien auprès des personnes âgées de notre territoire, afin d'augmenter et de stabiliser les effectifs. Ces déplacements tiendront compte de certains facteurs (ex. : secteurs déjà délestés, au ralenti, etc.). Dès que possible, vos gestionnaires seront avisés et feront les suivis requis.

Toutes les équipes pourraient être sollicitées

Dans tous les cas, les orientations ou formations à suivre (lorsque nécessaire) et les mouvements de main-d'œuvre demandés sont requis et **peuvent s'appliquer à tous**. De plus, les équipements de protection individuelle nécessaires, selon le milieu et en respect des directives de l'Institut national de santé publique du Québec, seront mis à la disposition du personnel.

Vous comprendrez que cette situation est exceptionnelle et que ces mouvements de personnel sont obligatoires, d'où l'importance d'obtenir la pleine collaboration de tout un chacun pour éviter de devoir appliquer des mesures disciplinaires.

Récemment, certaines équipes ont eu à vivre cette situation parfois difficile, qui amène son lot de préoccupations. Le processus peut être très rapide et nous tentons, du mieux possible, de le rendre le plus optimal. Si la situation vous inquiète, nous réitérons l'importance de communiquer avec votre gestionnaire et de consulter les [ressources mises à votre disposition](#).

D'autres actions sont à venir

Ce mouvement de personnel s'inscrit dans une série de mesures prévues à l'arrêté ministériel 2020-007, décrété par le gouvernement. Pour s'assurer de maximiser tous les efforts nécessaires, d'autres actions pourront être déployées au courant des prochains jours sur ces différents volets :

- Possibilité d'assignations temporaires pour le personnel en assurance salaire;
- Annulation de certains aménagements du temps de travail;
- Disponibilité à temps complet des personnes salariées à temps partiel de certains titres d'emploi plus critiques;
- Embauche de personnes salariées temporaires;
- Annulation ou suspension de congés, avec ou sans solde, incluant les vacances. Cela implique également le refus de toutes nouvelles demandes de congé.

À cet effet, d'autres communications plus précises sur les modalités d'application de ces mesures suivront sous peu. Surveillez la cyberlettre espaceCISSMO.

Rappelons-nous que la situation que nous vivons est unique, temporaire et que tous ensemble, nous passerons au travers. Nous comptons sur votre professionnalisme, votre collaboration et surtout, votre bienveillance, tant pour vos collègues qui auront besoin de vous que pour les usagers qui ont besoin de nous!

JPF